

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 16 février 2021

Le 16 février 2021 à 17h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Véronique MIQUELLY a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christine CAPDEVILLE ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Jean-Marie LEONARDIS ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Alain ROUSSET

Etaient représentés :

Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Danielle MENET
Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO
Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES

Etait absent :

Patrick PIN

CT4/160221/2

Sur le rapport de Danielle MENET

Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (OTI) au titre de l'exercice 2021

Compte tenu de la politique d'action en matière de tourisme qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut association, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

L'activité touristique est un enjeu important pour le développement économique du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et son attractivité. En effet, le tourisme du Pays d'Aubagne et de l'Etoile représente annuellement 1,7 millions de nuitées touristiques, 60€ de dépense touristique moyenne par jour et par personne, 330 000 touristes, près de 105 millions d'euros de consommation touristique et 8 300 lits touristiques.

L'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (OTI) est l'outil de développement touristique et de mise en œuvre de la politique touristique du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Par délibération n° CT4/181120/15 en date du 18 novembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a approuvé une convention pluriannuelle d'objectifs d'une durée de 3 ans pour la période 2021-2023 avec l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Cette convention a défini les missions d'intérêt général et d'ordre réglementaire et les missions complémentaires dévolues à l'OTI du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, ainsi que les moyens que le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'engage à lui attribuer pour lui permettre à la fois de réaliser

l'ensemble des missions et de maintenir le niveau de classement en catégorie I. Il faut préciser que le champ d'intervention de l'Office de Tourisme est élargi à la mise en œuvre de la politique du tourisme intercommunal et des programmes de développement touristique.

Conformément à l'article 5.1 de la convention pluriannuelle d'objectif, la participation du Territoire sera notifiée à l'association chaque année, tout au long de la durée de la convention, après examen de la demande de subvention accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives dont le budget de l'OTI déposée auprès des services métropolitains en annexe 1 du présent rapport.

L'association souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2021, dossier Astre N°2021_00063.

Par conséquent, le Conseil de Territoire décide d'allouer une subvention de 820 000 € à l'Office de Tourisme Intercommunal dont les modalités sont définies dans la convention pluriannuelle cadre.

Afin de réaliser une évaluation de la réalisation des objectifs poursuivis par l'association, un bilan annuel d'activité devra être transmis avec mention de la localisation des actions qui auront été conduites commune par commune.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 relative aux modalités de décisions d'octroi de subventions aux associations par les Conseils de Territoire
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° FBPA 056-9158/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétence du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;
- La délibération n° CT4/181120/15 en date du 18 novembre 2020 du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Office du Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;
- La délibération n° HN 007-8079/20/CM portant délégation au Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de la promotion et la valorisation touristique du territoire, impulsion et participation active au sein de l'OTI du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Considérant

- Que le Conseil de Territoire s'engage à soutenir les actions de développement touristique confiées à l'OTI du Pays d'Aubagne et de l'Etoile par convention en date du 18 novembre 2020.

Où il le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile d'un montant de 820 000 € au titre de l'exercice 2021.

Article 2 :

Les crédits afférents sont inscrits au budget primitif 2021 de l'Etat Spécial de Territoire en section de fonctionnement en dépense au chapitre 65 sur la nature 65748.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

1 non-participation au vote : Serge PEROTTINO

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO



BP OTI 2021

PRODUITS	TOTAL	CHARGES	TOTAL
SUBVENTIONS	1 093 000,00 €	FONCTIONNEMENT	179 250,00 €
Conseil de Territoire Subv.	882 000,00 €	Loyer charges locatives et taxe ordures ménagères	38 000,00 €
Taxe de Séjour 2018	190 000,00 €	Eau et électricité	3 000,00 €
Région (Festirando)	4 000,00 €	Entretien des locaux	19 750,00 €
Région événement été	7 000,00 €	Entretien, petit équipement et réparation diverses	5 000,00 €
Département 13 événement été	10 000,00 €	Assurances	3 000,00 €
		Documentation Générale (gazette, dauphiné, ...)	1 000,00 €
		Fournitures de bureau	7 000,00 €
		Frais PTT affranchissement	3 500,00 €
		Téléphonie	2 000,00 €
VENTES Diverses	25 000,00 €	Location Fax et Photocopieur et machine affranchir	8 000,00 €
Boutique	25 000,00 €	Maintenance du site internet hébergement / Logiciel de	6 000,00 €
		Honoraires comptables	24 000,00 €
Recettes Partenariats	- €	Achat de marchandises à revendre	17 000,00 €
FACONEO	- €	Frais financiers services bancaires et assimilés	1 500,00 €
Partenaires Musicales	- €	Impôts et taxes	8 000,00 €
		Frais de déplacement	3 000,00 €
		Prestation diverses	20 000,00 €
		Réception	5 500,00 €
		Cotisations diverses	4 000,00 €
		Rémunération du Personnel et charges	570 000,00 €
VENTES PRESTATIONS	104 840,00 €	Rémunération personnels	520 000,00 €
Mini Circuit	4 900,00 €	AMM	- €
Randos 9kms	17 600,00 €	Salaire des Guides + Taxes	7 000,00 €
Randos 20 kms	300,00 €	Formation personnels	8 000,00 €
Produits journées	25 000,00 €	OP spéciales : Positionnement / Façade / St Zacharie	35 000,00 €
Produits séjours	10 000,00 €	Événementiel / animations	187 600,00 €
Circuit dernier dimanche	2 800,00 €	Animations	54 000,00 €
Forfait individuel	8 000,00 €	Théâtre des collines	5 000,00 €
Visites guidées	3 740,00 €	Animations Font De Mai	15 000,00 €
Animations Font De Mai	2 500,00 €	Transhumance	5 000,00 €
Rando Individuelle	10 000,00 €	Pagnol sous les étoiles	15 000,00 €
Vente produits divers	20 000,00 €	Fresques Historiques	14 000,00 €
		Événements	133 600,00 €
		Festival Rando	16 000,00 €
		Événements été	40 000,00 €
		SACEM / CNV	7 800,00 €
		Diverses autres	15 000,00 €
		FDM : Sorties Théâtrales Manon des sources	50 000,00 €
		SACD	4 800,00 €
		PROMOTION	202 200,00 €
		Transport Documentation	2 000,00 €
		Impression Edition	27 200,00 €
		Salons	18 000,00 €
		Relations presses	5 000,00 €
		Animations digitales / Achat addword / Référencement	31 000,00 €
		Actions de com / Presse/Radios/événements/PLV	6 000,00 €
		Contrat Provence tourisme	5 000,00 €
		Cadeaux bienvenue	8 000,00 €
		Agence de com Infographie	30 000,00 €
		Site WEB	25 000,00 €
		Ingénierie centrale de réservation	30 000,00 €
		Annonces et insertions	15 000,00 €
		Commercialisation	83 500,00 €
		Garantie financière	1 500,00 €
		Charges prestataires (AMM)	8 000,00 €
		Entrées groupe maison Natale	4 000,00 €
		Achat prestations transport	8 000,00 €
		Achat prestations restauration	32 000,00 €
		Achat prestations hébergement	30 000,00 €
		Mise en tourisme des APN	11 190,00 €
		Entretien sentiers	8 000,00 €
		Dotations amortissement	10 900,00 €
TOTAL PRODUITS	1 252 640,00 €	TOTAL	1 252 640,00 €
Fond associatif	- €		
Totaux	1 252 640,00 €		

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20210216-CT4-160221-2-DE
 Date de télétransmission : 24/02/2021
 Date de réception préfecture : 24/02/2021